



DE L'ENTERREMENT DE LA DOCTRINE MONROE

ÉDITO

Lorsque John Kerry, secrétaire d'État des Etats-Unis, a annoncé devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (OEA) que la doctrine Monroe était dépassée, l'annonce a surpris l'assistance. En effet, ce faisant, il enterrait symboliquement la doctrine et l'OEA elle-même qui, depuis les années 1950, a été l'instrument de sa mise en œuvre dans toute l'Amérique latine et les Caraïbes.

L'Amérique aux Américains, résumé lapidaire de la doctrine, a servi aux Etats-Unis pour s'arroger le droit d'imposer leurs intérêts par la force, n'hésitant pas à envahir des nations souveraines, à fomenter des coups d'État, et autres turpitudes. Depuis sa création en 1948, en pleine guerre froide, l'Organisation des États américains n'a jamais été que l'instrument de la légitimation de l'usage de la force, un lieu de soumission collective aux intérêts étasuniens.

Dès le début des années 2000, l'insoumission à Washington a commencé à se manifester, comme en avait attesté le sommet des Amériques de Québec, en 2001, une majorité des participants exprimant doutes et même rejet des projets économiques des Etats-Unis pour les pays du continent. Et, peu à peu, ce refus s'est manifesté par la création non seulement de structures d'intégration économique telles que le Mercosur ou la Communauté andine, des institutions bancaires comme la Banque du Sud, mais surtout politiques, avec Unasur, la Communauté des États de l'Amérique latine et des Caraïbes (Celac). Avec ces deux derniers organismes, destinés fondamentalement à résoudre les conflits dans la région, mais aussi fondés sur une doctrine solidaire qui ne reconnaît pas les gouvernements nés de coups d'État militaires, l'OEA s'est retrouvée vidée de toute substance, et Washington politiquement isolé. De là, la nécessité pour les Etats-Unis de rebattre les cartes pour retrouver une certaine légitimité et essayer de concrétiser la notion de partenaires avancée par John Kerry. Une gageure après l'épisode peu glorieux de l'espionnage par la NSA des gouvernements de plusieurs pays d'Amérique latine, peu propice à un regain de crédibilité des Etats Unis.

Cela étant, la décision d'abandon de la doctrine Monroe ne convainc pas totalement les Latino-américains. En effet, peu de temps avant cette déclaration, le président Obama s'était rendu à Miami, épice de l'opposition cubaine en exil où il a rencontré des dissidents autorisés à voyager. Rien de nouveau à cet égard, il faut ménager la communauté cubaine de Miami pour conserver toutes ses chances au parti démocrate aux élections de mi-mandat de 2015. Mais il a surpris lui aussi en déclarant que les Etats-Unis devaient « *actualiser leur politique à l'égard de Cuba* » car « *des politiques mises en marche il y a plus de cinquante ans ne peuvent être efficaces à l'ère de l'Internet* ». Et de confirmer que les objectifs de la politique américaine restent inchangés.

Un événement advenu quelques jours plus tard tend à confirmer qu'il serait un peu prématuré de se réjouir de l'enterrement de la doctrine Monroe : on apprend en effet que la Section des intérêts cubains aux Etats-Unis, chargée des affaires consulaires, serait dans l'obligation de clore ses activités, faute d'avoir des comptes bancaires aux Etats-Unis. Les citoyens américains d'origine cubaine, éligibles pour voyager légalement à Cuba mais devant être munis d'un passeport cubain, de même que les citoyens américains autorisés par le département du Trésor, sont ainsi les victimes collatérales des diverses lois américaines interdisant tout commerce avec Cuba et à ce titre, de la condamnation de banques à de très lourdes amendes et à la vindicte du département du Trésor. Plus de passeports, plus de visas, faute de compte bancaire. Pourtant, les voyages à Cuba sont devenus un business assez important : quatre cents agences de voyage s'y consacrent, et dès maintenant, les Etats-Unis sont le second pays d'origine des visiteurs de Cuba, après le Canada. On calcule que un demi-million de personnes sont concernées. Il semble que le gouvernement des Etats-Unis ait offert aux banques des garanties de ne pas être poursuivies par le Trésor, sans grand succès pour l'instant, les banques se méfiant de la capacité d'initiative du département du Trésor et du flou du discours présidentiel. Il faut noter qu'à aucun moment n'a même été suggérée l'abrogation des lois punitives contre le commerce avec Cuba. Les intérêts commerciaux seront-ils capables de dégeler ce vestige de la guerre froide ?

SOMMAIRE

AMÉRIQUE LATINE

- Six cent soixante-dix journalistes assassinés en vingt ans page 5
- Assassinats en hausse : une épidémie au Honduras, au Mexique et au Brésil
selon le Pnud page 5
- Où il est plus facile de posséder un téléphone que des toilettes page 5

ARGENTINE

- Des élections en demi-teinte page 5
- La Cour constitutionnelle déboute Clarín page 5
- Évaluation des impacts de l'allocation universelle pour enfants page 6

CARICOM / REPUBLIQUE DOMINICAINE

- Interpellations page 6

MERCOSUR / UNION EUROPEENNE

- Entre accord de libre échange et accord séparé avec le Brésil page 6

ARGENTINE

- Coordination syndicale internationale du groupe Techint page 7
- Le contentieux avec Repsol en voie de règlement page 7
- Négociations avec les « fonds vautours » (suite du feuilleton) page 8
- Retours sur les années noires page 8

BRÉSIL

- Condamnés du « mensalao » et justice page 9
- Hausse des taux d'intérêts et avantages fiscaux pour les entreprises d'armement page 10
- Vers des quotas de Noirs au Parlement ? page 10
- Exhumation de Joao Goulart page 11

CHILI

- Élections en demi-teinte page 11

CHILI / CIDH

- Condamnation de l'État chilien pour tortures page 11

COLOMBIE

- Vers la fin de la guerre civile avec l'accord sur la participation politique des Farc page 12
- Projets de développement d'une industrie militaire page 12

COSTA RICA

- Suroccupation des prisons et crise de la justice page 12

COSTA RICA / NICARAGUA

- La CIJ siffle la fin du conflit page 13

 **SOMMAIRE**
CUBA

Le monopole d'Etat des télécoms délègue ses attributions	page 13
Interdiction des cinés privés	page 13
Premiers résultats du recensement	page 13
Formation des fonctionnaires sur le blanchiment d'argent	page 14

ÉQUATEUR / FRANCE

Rafael Correa en visite officielle à Paris	page 14
--	---------

HONDURAS

Une élection présidentielle controversée.....	page 14
---	---------

HONDURAS / SALVADORE

Guerre de communiqués	page 15
-----------------------------	---------

MEXIQUE

Human Rights Watch interpelle Enrique Peña Nieto.....	page 16
---	---------

MEXIQUE / UNION EUROPÉENNE

Plan de défense des défenseurs des droits humains	page 16
---	---------

MEXIQUE / ÉTATS-UNIS

Où l'art n'est pas un bien essentiel	page 17
--	---------

NICARAGUA

Une réforme constitutionnelle contestée	page 17
---	---------

NICARAGUA / ÉTATS-UNIS / RUSSIE

Coopération militaire.....	page 17
----------------------------	---------

PARAGUAY

Manifestations contre la corruption	page 17
---	---------

URUGUAY

Congés maternité et paternité.....	page 18
Légalisation et ouverture de la PMA.....	page 18

VENEZUELA

Pouvoirs exceptionnels à Maduro et contrôle des prix	page 19
--	---------

AMÉRIQUE LATINE

SIX CENT SOIXANTE-DIX JOURNALISTES ASSASSINÉS EN VINGT ANS

Au moins six cent soixante-dix journalistes latino-américains ou caribéens ont été assassinés au cours des vingt dernières années, selon un rapport présenté devant le Forum international sur l'impunité réalisé à La Paz, en Bolivie.

Les pays où ont eu lieu le plus grand nombre d'agressions contre des journalistes sont le Mexique, le Brésil, le Salvador, le Honduras et le Guatemala, d'après les témoignages présentés lors du forum.

De leur côté, les représentants des entreprises d'édition de quotidiens, d'hebdomadaires et autres publications se sont prononcés contre les réformes légales visant à démocratiser et réglementer l'audiovisuel au Venezuela, en Equateur et en Argentine, qualifiant y compris la loi argentine de « *nocive pour la liberté de la presse* ».

Source : *La Jornada*

ASSASSINATS EN HAUSSE : UNE ÉPIDÉMIE AU HONDURAS, AU MEXIQUE ET AU BRÉSIL SELON LE PNUD

D'après le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), l'Amérique latine est la seule région du monde où les assassinats ont augmenté entre 2000 et 2010. Cette hausse de plus de 10 % des homicides, qui a fait un million de victimes en une décennie, est même qualifiée d'épidémie – selon les critères retenus par l'Organisation mondiale de la santé pour qualifier les épidémies – pour onze pays. Selon le rapport du Pnud, le taux d'homicides dépasse 10 pour 100 000 habitants au Mexique, au Brésil, en Colombie, en Equateur, au Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Panamá, au Paraguay, en République dominicaine et au Venezuela. Le pays comptant le moins d'homicides est le Chili, avec deux pour cent mille. Le rapport souligne que l'insécurité pèse sur trois dimensions du développement : les personnes – et plus particulièrement les jeunes –, la cohésion sociale et les institutions démocratiques, estimant que « *sans ce taux excessif d'homicides, le PIB de la région aurait été supérieur de 0,5 %, soit plus de 24 milliards de dollars de plus pour une seule année (2009)* ».

Face à cette insécurité et au nombre de victimes de la violence criminelle, le rapport du Pnud estime que les mesures de contrôle du délit ne sont pas suffisantes pour réduire durablement l'insécurité, et recommande plutôt des politiques visant à l'amélioration de la qualité de vie des populations, par une croissance inclusive, des institutions de sécurité et de justice efficaces, ainsi que des mesures stimulant la coexistence sociale. Il appelle, par exemple, à éviter la stigmatisation des jeunes en général, même si le gros de la population délinquante est composée de 15-25 ans. De même, il met l'accent sur la persistance menaçante de la violence intrafamiliale, sur les viols et féminicides dans la région comme obstacles au développement humain, à la santé publique et aux droits humains. Par ailleurs, le document du Pnud affirme que le système pénitentiaire est en crise dans tous les pays de la région avec surpopulation des prisons, abus de la prison préventive, déficiences policières, affirmant que dans aucun des pays de la région les systèmes pénitentiaires n'ont de fonction de réhabilitation. Il souligne l'urgence de la réforme des institutions de la chaîne judiciaire : police, juges, ministère public et prisons.

Source : *La Jornada, RFI, El País Internacional*

OÙ IL EST PLUS FACILE DE POSSÉDER UN TÉLÉPHONE QUE DES TOILETTES

Selon des statistiques des Nations unies sur l'assainissement, cent vingt millions de Latino-américains n'ont pas accès aux toilettes ou à un lieu offrant des garanties sanitaires pour faire leurs besoins. Le problème concerne tout particulièrement les campagnes, alors que dans les zones urbaines la couverture sanitaire est équivalente à celle des autres zones en développement.

Lors de la détermination des Objectifs du millénaire, l'Amérique latine s'était engagée à ce que 90 % des habitants de la région aient accès à l'assainissement en 2015. Or, en 2011, on n'atteignait que 82 % et on peut craindre que l'objectif ne soit pas atteint, alors que la dernière décennie qui a connu une croissance économique soutenue pour la majeure partie de la région grâce, entre autre, à de solides politiques publiques, a permis de faire sortir de la pauvreté plus de 70 millions de personnes. L'absence d'assainissement est un facteur aggravant de l'extrême pauvreté, de la dénutrition et de la mortalité infantile, et a un coût

économique élevé. Selon une étude de la Banque mondiale, tout investissement dans l'eau potable et l'assainissement de un dollar permet d'économiser 34 dollars en coûts pour la santé et l'éducation, entre autres. Selon les experts, investir dans l'eau potable et l'assainissement est la clé pour un nouveau saut économique qualitatif de la région.

Source : *El País Internacional*

CARICOM / RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

INTERPELLATIONS

Les pays des Caraïbes demandent des sanctions à l'encontre de la République Dominicaine, à la suite de la décision du Tribunal constitutionnel dominicain de septembre dernier, qui prive de la nationalité dominicaine les enfants d'étrangers « en transit », nés entre 1929 et 2014, soit quatre générations de descendants de Haïtiens.

Depuis cette décision du Tribunal suprême, la communauté des Caraïbes et la Commission interaméricaine des droits de l'Homme ont exprimé leur préoccupation des conséquences de cette mesure pour des milliers de Dominicains d'origine haïtienne. La Première ministre de Trinidad et Tobago a appelé les membres de la Caricom à reconsidérer la candidature de la République Dominicaine à la Caricom. Le président de Saint-Vincent et des Grenadines est allé plus loin en demandant que le gouvernement de Saint-Domingue soit suspendu du Cariforum, qui sert d'intermédiaire entre les pays des Caraïbes et leurs partenaires commerciaux d'Afrique et d'Europe, et aussi de soulever la question lors du prochain sommet de Petrocaribe, l'alliance fondée en 2005 par le Venezuela pour vendre du pétrole à bon marché aux pays membres.

Face aux interpellations de ses pairs des Caraïbes sur une « *décision inacceptable, mue par les préjugés* », comme la qualifie le président de Saint-Vincent qui n'hésite pas à exprimer « *sa profonde déception de l'attitude équivoque du gouvernement* » dominicain, ce dernier s'est lancé dans une grande campagne de défense de cette décision auprès de la communauté internationale. Les ambassadeurs sont à la pointe de cette offensive contre la soi-disant « *campagne brutale de discrédit* » contre leur pays.

Sur le terrain, en République Dominicaine, des organisations « nationalistes » organisent des manifestations de soutien à la décision de la Cour constitutionnelle et manifestent leur hostilité à l'égard de ceux qui critiquent, des organisations internationales – dont le Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés –, contre les ONG qui apportent une aide humanitaire à la communauté haïtienne.

Source : *El País Internacional*

MERCOSUR / UNION EUROPÉENNE

ENTRE ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ET ACCORD SÉPARÉ AVEC LE BRÉSIL

Les négociations en bloc du Mercosur avec l'Union Européenne sur accord de libre échange, qui s'éternisent depuis 2004, seraient susceptibles de se concrétiser au premier semestre 2014. C'est l'espoir de l'Uruguay, de la délégation de l'UE, mais aussi des chambres de commerce et de l'industrie allemandes des pays membres qui regroupent quatre mille entreprises. Le Mercosur « *essaie de se présenter uni aux prochain round de négociations pour faire une offre commune à l'UE* », selon le ministre des Affaires étrangères de l'Uruguay. Il suggère toutefois que si du retard devait être pris pour conclure, la faute en reviendrait, encore une fois, à l'Argentine dont les propositions sont éloignées de celles des autres pays qui, elles, sont conformes aux engagements antérieurs. Quand au Venezuela, a-t-il expliqué, il n'est pas concerné pour l'instant par la négociation car intégré au Mercosur seulement à la mi-2012.

Toutefois, les doutes sur la faisabilité d'un accord prochain, aggravés par la situation de la dette de l'Argentine et ses démêlés avec les fonds « vautours », pèsent sur les négociations. Par ailleurs, l'annonce, en février 2013, de l'ouverture de négociations en vue du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre les Etats-Unis et l'Union européenne, a bousculé les attentes de tous les pays latino-américains au regard des possibilités de développement des échanges économiques avec l'Europe. Certains pays se sont empressés de diversifier encore plus leurs échanges commerciaux, d'autres comme ceux de l'Alliance du Pacifique se sont regroupés pour traiter avec les pays d'Asie et les Etats-Unis.

Face à ce défi, le gouvernement brésilien semble vouloir signer un accord douanier séparé avec l'Union européenne dans un délai rapproché, sans pour autant se dégager des engagements de négociation dans le cadre du Mercosur. L'objectif est d'aller le plus rapidement possible vers une réduction des droits de douanes de 90 % des produits commercialisés entre le Brésil et l'UE.

Les exportations du Brésil vers l'Union européenne sont en baisse, alors que les importations européennes sont en hausse avec, pour la première fois depuis 1999 un déficit de la balance des paiements défavorable au Brésil. Pour les politiques brésiliens, signer un accord bilatéral avec l'UE est donc considéré comme une urgence, comme moyen de s'intégrer dans les circuits du commerce international globalisé, d'autant plus que le Brésil n'a conclu d'accords bilatéraux qu'avec trois pays – Israël, Égypte, Palestine – alors que 40 % du commerce mondial est réalisé par ce biais.

Source : *El País Internacional, La República*

ARGENTINE

COORDINATION SYNDICALE INTERNATIONALE DU GROUPE TECHINT

La multinationale Techint, spécialisée au départ dans la construction d'infrastructures pétrolières, a étendu ses activités aux produits de la sidérurgie, développant ses activités et achats d'entreprises dans toute l'Amérique latine, à la faveur de la vague de privatisations des années 1990. Elle emploie aujourd'hui 57 000 personnes dans le monde entier. Sa branche tubes sans soudure pour les industries pétrolière et gazière, Tenaris, emploie 27 000 personnes. En dehors de l'Argentine, elle est présente en Italie, en Roumanie, au Brésil, en Colombie, au Canada, au Japon, au Mexique, aux Etats-Unis et en Indonésie. La branche sidérurgique, Ternium, fabrique des aciers laminés et des tubes au Mexique, en Argentine, au Brésil, en Colombie, aux Etats-Unis et au Guatemala.

Début novembre, s'est réunie à Buenos Aires et à San Nicolas (capitale de la sidérurgie argentine) la Coordination syndicale internationale du groupe, avec des représentants des syndicats des usines du groupe en Argentine, en Italie, en Roumanie, au Brésil, en Colombie, au Canada et au Japon, représentant environ

60 % des salariés du groupe. Dès 2007, les syndicats de Tenaris avaient créé une coordination, un « syndicat mondialisé » et obtenu, par exemple que la filiale Tenaris-Colombie reconnaisse et négocie une convention collective avec le syndicat existant. Cette année, Ternium a rejoint pour la première fois la Coordination avec la présence de syndicalistes argentins, mexicains, guatémaltèques et brésiliens. A l'ordre du jour de la rencontre, échange d'information et discussion sur les problèmes majeurs des salariés du groupe : la sous-traitance, les salaires et les conditions de travail, pour lesquels ils ont fait des propositions. En ce qui concerne l'échelle des salaires, la coordination syndicale mondiale dénonce les énormes écarts entre usines de différents pays – au Guatemala onze fois plus bas qu'en Argentine, et en Roumanie la moitié de ceux payés en Italie – et estime que le salaire dans chaque pays devrait être suffisant pour accéder au même niveau de consommation.

Les syndicalistes se sont entretenus avec le ministre du Travail, Carlos Tomada, et le ministre de l'Économie, Axel Kiciloff, ce dernier déclarant que « *la coordination des syndicats au niveau mondial, avec les États, est une réponse possible aux entreprises multinationales dont la stratégie est définie au niveau mondial* ». En revanche, le PDG de Techint a refusé de les recevoir, ne voyant pas de motif suffisant pour une telle rencontre.

Source : *Página 12*

LE CONTENTIEUX AVEC REPSOL EN VOIE DE RÈGLEMENT

Le contentieux entre la firme pétrolière espagnole Repsol et le gouvernement argentin qui, en avril 2012, avait exproprié 51 % des actions de l'entreprise en Argentine pour reprendre le contrôle de l'entreprise YPF, est en voie de règlement. Un accord a en effet été conclu sur le montant des indemnités que consentira l'Argentine à Repsol, en échange duquel Repsol retirera sa plainte auprès du Ciadi, le tribunal arbitral de la Banque mondiale, et sa demande de 10,5 milliards de dommages et intérêts.

L'entreprise pétrolière mexicaine Pemex, qui dispose de 9,34 % des actions de Repsol, aurait joué un rôle non négligeable dans la conclusion de cet accord, si l'on en croit les journaux mexicains et argentins.

Avec cet accord, le feuilleton légal de l'expropriation se termine, libérant l'entreprise d'obstacles légaux

à l'échelle internationale. Il offre surtout des possibilités nouvelles aux investisseurs internationaux désireux d'investir dans YPF, et surtout dans le gisement de Vaca Muerta. Le gouvernement argentin espère ainsi accéder rapidement à des crédits, à des accords avec d'autres entreprises pétrolières pour lui permettre d'accroître significativement la production d'hydrocarbures et, ce faisant, diminuer le déficit énergétique et donc les sorties de devises de la Banque centrale.

Pemex devrait être une des premières entreprises à s'impliquer. En effet une des clauses de l'accord avec Repsol écarte des mesures de représailles contre les futurs investisseurs dans YPF et singulièrement Vaca Muerta, donc sécurise la situation de Pemex actionnaire de Repsol. La pétrolière mexicaine espère acquérir sur le champ de Vaca Muerta une expérience utile pour l'exploitation de ses propres gisements non conventionnels. La pétrolière française Total a commencé les négociations avec l'Argentine pour une participation.

Quant à Repsol, l'accord avec l'Argentine lui évite une procédure judiciaire longue et coûteuse.

On ne connaît pas encore le montant exact de l'indemnisation ni ses modalités – des bons du Trésor ? – mais en y accédant, le gouvernement argentin agit en conformité avec la législation et la loi d'expropriation qui comportait une clause d'indemnisation. Les autres gouvernements latino-américains – Bolivie, Équateur, Venezuela – qui ont procédé à des nationalisations au cours des dernières années ont tous payé des indemnisations aux entreprises.

Sources : *Página 12*, *El País Internacional*, *La Jornada*

NÉGOCIATIONS AVEC LES « FONDS VAUTOURS » (SUITE DU FEUILLETON)

Alors que s'éternise le litige judiciaire opposant l'Argentine à des fonds d'investissement américains sur le paiement de 1,3 milliard de créances de la dette argentine – la Cour suprême des Etats-Unis ne s'étant pas encore prononcée sur l'appel de l'Argentine des arrêts précédents – des investisseurs privés s'activent pour trouver une solution et éviter à l'Argentine d'être déclarée techniquement en défaut de paiement.

Un groupe ad hoc de créanciers a été constitué par des investisseurs qui ont restructuré leurs titres argentins en défaut de paiement et ont offert aux fonds d'investissements américains de négocier un échange de

dette entre investisseurs privés. Une des propositions consiste à acheter la dette non restructurée avec une décote inférieure à celle proposée par l'Argentine. Ces bons rachetés aux « fonds vautours » entreraient dans le nouveau processus d'échange de dette ouvert par le gouvernement argentin en octobre – auquel les fonds vautours refusent de participer – et la différence serait compensée par la valorisation des bons une fois le risque de cessation de paiement du pays écartée.

Bien que le temps joue en faveur de l'Argentine, une éventuelle décision judiciaire mettant sous séquestre les fonds de la Banque centrale d'Argentine pour payer les « fonds vautours » ou un nouveau refus de statuer de la Cour suprême, mettrait en danger les futurs remboursements de dette pour les créanciers ayant participé à la restructuration, soit 93 % des créances. C'est la raison première de ces initiatives. En effet, l'Argentine ne peut offrir à ces fonds d'investissement américains de meilleures conditions qu'aux créanciers ayant accepté l'échange de dette, au risque de se retrouver confrontée à une vague de procès de ces derniers pour réclamer la différence.

Cela étant, une des difficultés réside en ce que le principe même de la proposition alternative de règlement privé repose sur un engagement des fonds américains d'abandonner leur prétention à réclamer devant les tribunaux la totalité des créances, et aussi d'accepter une décote moindre que celle proposée par l'Argentine. Autre difficulté : il importe d'obtenir l'accord de tous les fonds d'investissement créanciers pour éviter la réapparition d'autres plaintes devant des tribunaux et le risque de décisions judiciaires qui leur seraient favorables, et donc le retour du risque de cessation de paiement.

Source : *Página 12*

RETOURS SUR LES ANNÉES NOIRES

Des milliers de documents originaux de la dictature ont été retrouvés un peu par hasard début novembre. Figurent dans ces archives tous les documents officiels de la Junte de 1976 à 1983, les comptes rendus de réunions, de décisions, mais aussi des listes d'artistes et journalistes considérés comme dangereux pour le régime – dont les écrivains Julio Cortazar et Maria Elena Walsh, le journaliste Oswaldo Brayer, des musiciens tels que Mercedes Sosa, Horacio Guarani, Victor Heredia, Oswaldo Pugliese –, des instructions pour répondre aux questions posées sur les personnes disparues par les organisations interna-

tionales, des ordres pour déposséder les propriétaires de la seule fabrique de papier journal du pays en faveur des journaux *Clarín*, *La Nación* et *La Razón*, les plaintes officielles de la présidente des mères de la place de Mai concernant le sort de ses enfants-disparus.

Ces archives, une fois restaurées et classifiées, devraient être mises à la disposition du public et éventuellement de la justice à laquelle il appartiendra, selon un ministre du gouvernement Kirchner, « de décider si, au-delà de leur valeur historique, elles ont une valeur juridique dans les divers procès qui se déroulent actuellement ».

Ouverture d'un procès emblématique : deux hauts-officiers, un général et un commodore, sont accusés d'être responsables de la mort très suspecte, en 1976, de Mgr Angelelli, archevêque de la Rioja, officiellement victime d'un accident de voiture. Les enquêtes ont fait apparaître que Mgr Angelelli était devenu très gênant pour la dictature, à cause de son travail pastoral en faveur des paysans, la promotion du Mouvement rural diocésain qui l'amenait à affronter les grands propriétaires locaux. Il s'opposait aussi au pouvoir et à l'autorité des aumôniers militaires sur les prêtres diocésains, issus d'accords entre la hiérarchie et la junte, faisant de certains prêtres volontaires les instruments de la légitimation des crimes de la dictature au nom de la défense de la chrétienté. Dès le début de la dictature, il avait dénoncé la spirale de la violence et, quelques mois avant sa disparition, l'assassinat de deux prêtres dont le prêtre français Gabriel Longueville, membre du Mouvement des prêtres pour le tiers-monde. Au moment de l'accident fatal, Mgr Angelelli se trouvait en possession d'un dossier sur les responsables des assassinats des deux prêtres, dossier qui disparut après l'accident et se retrouva entre les mains d'un répresseur notoire. Au delà du procès des deux ex-officiers, c'est le rôle de la hiérarchie de l'Église catholique qui est en cause, ses complicités avec la Junte, un sujet qui a fait l'objet de débats vigoureux au moment de l'élection à la papauté de Mgr José Maria Bergoglio. Depuis, l'Église catholique argentine s'est engagée à coopérer à la recherche de la vérité.

Les ex-prisonniers politiques recevront une pension mensuelle : une loi a été votée fin novembre à la quasi-unanimité, établissant le droit à pension compensatoire de tous les emprisonnés pour raisons politiques, syndicales ou comme étudiants entre le 6 novembre 1974 et le 10 décembre 1983, date du retour

à la démocratie. Sont aussi éligibles comme victimes les enfants nés alors que leurs parents étaient en captivité ou détenus avec leurs parents. De même, sont inclus dans le bénéfice de la loi les civils ou militaires qui ont été privés de liberté par décision de tribunaux militaires spéciaux ou conseils de guerre, au nom de la doctrine de la sécurité nationale.

Sources : *Página 12*, *El País Internacional*

BRÉSIL

CONDAMNÉS DU « MENSALAO » ET JUSTICE

En 2005 éclatait le scandale du « mensalao » (la mensualité), dans lequel étaient impliqués une vingtaine de dirigeants historiques du Parti des travailleurs (PT) du président en exercice Lula da Silva, mais aussi des députés, des ministres, accusés d'avoir payé des députés de l'opposition pour qu'ils approuvent certains projets. L'accusation s'est fondée sur une dénonciation d'un des bénéficiaires, qui souhaitait continuer à bénéficier de la manne.

Huit ans plus tard, vingt-cinq des accusés ont été condamnés pour corruption et détournement de fonds publics par la Cour suprême fédérale et, récemment, le président de celle-ci a ordonné la mise en détention de neuf d'entre eux, dont l'ancien président du Parti des travailleurs, le ministre de la présidence de Lula et l'ex-trésorier du PT.

La théâtralisation du procès, retransmis en direct à la télé (avant les manifestations du printemps), puis de l'arrivée à la prison de Brasilia des principaux condamnés ont profondément frappé l'opinion publique, d'autant que la presse brésilienne, hostile au PT et au gouvernement de Dilma Roussef, n'a pas manqué d'assimiler PT et corruption et de faire du « mensalao » le plus grand scandale de tous les temps, tentant d'alimenter le rejet de tous les politiques et la désaffection de la politique.

Dans la réalité, la corruption des élus est un invariant de la politique brésilienne, étroitement lié au système électoral, et les scandales de corruption de politiques et élus abondent, mais jusqu'à présent aucun n'avait été jugé, ni encore moins condamné au pénal. A cet égard, le cas de l'ex-président Collor de Mello est exemplaire : convaincu de corruption et de trafic d'influences, obligé à la démission pour éviter d'être

destitué, il fut jugé par le Sénat et déchu de ses droits civiques pour une durée de huit ans. Mais à aucun moment il ne fut touché par la justice pénale, conformément à la législation brésilienne.

Dans le cas du « mensalao », il n'a pas été vraiment démontré, au cours du procès, que de l'argent était distribué tous les mois à des parlementaires pour qu'ils votent les projets de loi présentés par le gouvernement Lula. En revanche, de nombreuses preuves d'un transfert d'argent pour couvrir des frais et dettes de campagne électorale des alliés du PT furent présentées. Ce mode de financement si ce n'est des partis, du moins de leurs élus par des caisses noires (appelées caisse numéro 2 au Brésil) n'est pas nouveau, tous les partis sans exception usent de ce système à chaque élection. C'est un délit passible de sanctions dans le cadre du Code électoral mais non du Code pénal.

La décision du président de la Cour suprême de mettre à exécution, sans attendre les résultats des procédures d'appel, les peines d'emprisonnement des condamnés du procès du « mensalao » a choqué – jusqu'à l'Ordre des avocats qui a protesté – car, si les manifestations massives de juin dernier dénonçaient avec virulence la corruption généralisée, le sentiment de nombreux Brésiliens est que les anciens dirigeants du PT paient pour tous les autres, et que les magistrats essaient de se donner le beau rôle alors que la côte de popularité de la justice est au plus bas. Cette opération Mani Puliti à la brésilienne ne pourra laisser croire à un véritable changement dans le système judiciaire que si elle se poursuit et s'attaque à tous les contrevenants.

La réorganisation et réforme du système politique brésilien figurait dans le programme du candidat Lula dès sa première élection. Il a reconnu récemment, de même que son parti le PT, qu'il avait échoué à le changer. Dilma Rousseff a dû elle aussi reculer sur son projet de Constituante pour changer le système politique, présenté à la suite des manifestations de juin dernier.

Source : *La Jornada, El País Internacional, La República*

HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊTS ET AVANTAGES FISCAUX POUR LES ENTREPRISES D'ARMEMENT

Pour la sixième fois consécutive, le Comité de politique monétaire de la Banque centrale du Brésil a décidé de modifier de nouveau les taux d'intérêts à la hausse, contrairement à une courte période de l'année dernière, pour les fixer à 10 %, soi-disant pour

contrôler l'inflation qui, selon les prévisionnistes, devrait dépasser les 5 % pour l'année 2013, au dessus des objectifs gouvernementaux de 4,5 %.

Par ailleurs, le ministère de la Défense a décidé d'accorder des avantages fiscaux à un groupe de 26 entreprises produisant du matériel militaire, de façon à réduire leurs coûts de production de 13 à 18 % et améliorer leur compétitivité sur le marché. Avions de combat, munitions, équipements cybernétiques et robotiques destinés à l'armée brésilienne ou à des acheteurs étrangers, sont concernés. Cette baisse d'impôts découle d'une loi entrée en vigueur en 2012 et visant à renforcer les industries militaires avec la création du concept d'entreprise stratégique de défense. Pour en bénéficier, les entreprises doivent être contrôlées par des citoyens brésiliens, avoir la maîtrise de la technologie et leur production doit être réalisée sur le territoire brésilien. Le gouvernement espère que ces avantages fiscaux accordés aux industries d'armement permettront de générer 60 000 emplois directs et 240 000 emplois indirects.

Source : *El País Internacional, La Jornada*

VERS DES QUOTAS DE NOIRS AU PARLEMENT ?

Le Parlement brésilien discute de l'élaboration d'un projet de loi imposant des quotas de Noirs aux élections. En effet, si un peu plus de la moitié (50,7 %) de la population brésilienne s'est déclarée noire ou de couleur lors du dernier recensement, il n'y a que 8 % de parlementaires noirs. Le projet prévoit que 20 % des sièges du Congrès et des Assemblées législatives des États soient réservés à des personnes de couleur.

Si le projet était adopté en l'état, les candidats à la députation ou à un siège de sénateur devraient déclarer la couleur de leur peau en enregistrant leur candidature auprès de la justice électorale. Et, lors du vote, l'électeur voterait deux fois : une fois pour les candidats d'une liste générale et une autre fois pour les candidats se disputant un siège réservé sur critère ethnique. Petit problème : des candidats noirs ou de couleur pourraient être élus avec un nombre de voix inférieur aux candidats de la liste générale, ce qui attise la polémique sur une possible réforme constitutionnelle.

Source : *El País Internacional*

EXHUMATION DE JOAO GOULART

Après la création de la Commission de la vérité, à l'instigation de la présidente Dilma Rousseff, la recherche de la vérité sur la période de la dictature militaire avance lentement. Fait marquant le plus récent : la famille de l'ex-président Joao Goulart, renversé par les militaires, a demandé et obtenu l'exhumation des restes de Goulart à des fins d'autopsie, la famille étant persuadée que celui-ci, harcelé par les militaires et leurs complices du plan Condor, tant en Argentine qu'en Uruguay, où il était réfugié, est mort empoisonné. La famille le demandait depuis longtemps, sans succès. Cette fois-ci, elle a reçu le soutien du gouvernement qui entend aussi honorer l'ex-président par une cérémonie avec tous les honneurs, et ainsi accorder une réparation posthume à son gouvernement et à sa personne.

Les informations concernant la présence d'agents de la répression sous couverture de l'ambassade brésilienne en Argentine entre 1975 et 1976, transformée en base d'opérations illégales contre les opposants réfugiés à Buenos Aires ou Montevideo, alimentent les rumeurs de leur implication dans la disparition d'autres Brésiliens célèbres, tel le pianiste Francisco Tenorio Cerqueira.

Cette avancée sur la voie de la vérité et de la justice est d'autant plus notable que la loi d'amnistie promulguée à la fin de la dictature est toujours en vigueur.

Source : *Página 12*

CHILI

ÉLECTIONS EN DEMI-TEINTE

Les élections générales de mi-octobre ont donné des résultats en demi-teinte :

- malgré des sondages favorables, Michelle Bachelet (socialiste), candidate de la coalition « Nouvelle Majorité » n'a recueilli que 46 % des suffrages et doit donc affronter sa rivale de la droite dure, Evelyn Matthei, dans un second tour. On peut craindre que la victoire annoncée de la socialiste face à une candidate de droite affaiblie, entraîne une démobilisation de son électorat, élargissant encore par rapport au premier tour le pourcentage élevé des abstentionnistes ;
- les résultats des législatives ont été plus favorables à la gauche, avec l'élection de plusieurs députés et

sénateurs communistes, alors que jusqu'à cette élection, le Parti communiste était exclu de facto de la représentation par le système électoral mis en place sous Pinochet. Toutefois, même si la coalition « Nouvelle Majorité » a gagné la majorité au Parlement, avec 68 députés et 22 sénateurs, cela ne suffit pas pour le vote de réformes constitutionnelles qui requièrent deux tiers des voix du Congrès, soit 80 députés et 25 sénateurs. Cela concerne la réforme du système électoral et de la représentation, la réforme fiscale, mais aussi l'établissement d'un Etat laïc, de garanties pour les droits sexuels et reproductifs, et l'égalité sociale. En revanche, une majorité simple est suffisante pour voter des lois sociales très attendues telles que sur le Code du travail, mais aussi sur le système de retraites. Et les voix de la coalition sont suffisantes pour voter les réformes de l'éducation ;

- la revendication d'une Assemblée constituante (AC) pour rédiger une nouvelle constitution qui remplacerait celle de Pinochet est suffisamment forte pour avoir amené 8 % des électeurs à annuler leur vote à la présidentielle en marquant leur bulletin des lettres AC ;
- un des signes de renouvellement de la politique chilienne est représenté par l'élection de jeunes candidats, dont les anciens dirigeants des mouvements étudiants et lycéens pour la réforme de l'éducation.

Il faudra attendre le deuxième tour de la présidentielle (15 décembre) et la période de transition jusqu'à la prise de fonction de la nouvelle présidente pour analyser plus à fond ces élections et ce qu'elles impliquent pour le Chili.

Sources : *El País Internacional, La Jornada*

CHILI / CIDH

CONDAMNATION DE L'ÉTAT CHILIEN POUR TORTURES

La Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) a condamné l'État chilien pour avoir tardé à enquêter sur les tortures subies par Leopoldo García Lucero, arrêté cinq jours après le coup d'État de Pinochet. La CIDH a fixé une compensation de 20 000 livres sterling (environ 23 000 euros) pour le « préjudice immatériel occasionné, le déni de justice et la réparation inadéquate ». M. García Lucero âgé aujourd'hui de 80 ans, souffre d'une invalidité permanente du fait des tor-

tures. Il est le premier survivant à obtenir un jugement en sa faveur, ce qui pourrait établir un précédent.

Source : *El País Internacional*

COLOMBIE

VERS LA FIN DE LA GUERRE CIVILE AVEC L'ACCORD SUR LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FARC

Les négociateurs gouvernementaux et la guérilla des Farc ont abouti à un accord sur la participation politique des Farc dans la vie du pays. Cet accord sur le deuxième point du programme des négociations permet d'envisager la fin du conflit armé vieux de cinquante ans. L'accord vise à garantir l'exercice et les droits de l'opposition politique existante, mais aussi des nouveaux mouvements ou partis susceptibles de naître avec le retour à la paix, à démocratiser les mécanismes de participation des citoyens, à assurer la transparence du système électoral, à accorder une représentation politique plus importante aux territoires et à la population rendus plus vulnérables par le conflit.

Cet accord a rencontré bien des doutes, et même des oppositions, au point que le gouvernement a dû se livrer à des séances d'explication, de pédagogie de la négociation. L'opposition la plus virulente est venue de l'ancien président Alvaro Uribe et ses partisans, pour lesquels on ne saurait faire confiance en aucun cas aux Farc même si, pour eux, l'essentiel réside dans la démobilisation effective et le désarmement absolu de la guérilla. Pour le parti de gauche Pôle démocratique, la question est de construire un cadre politique, social et juridique garantissant à ceux qui abandonnent les armes de ne pas être assassinés d'une part, et de permettre à la société d'avoir confiance dans la possibilité de les réintégrer dans la vie civile et politique, et dans la volonté des Farc d'abandonner les armes pour faire la paix.

Il reste encore à négocier des points très délicats tels que le trafic de drogue, la reconnaissance et la réparation pour les victimes, les modalités de démobilisation de la guérilla et de sa réintégration dans la vie civile.

Sources : *BBC Mundo, El País Internacional, La Jornada, Página 12, Cambio, El Tiempo*

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'UNE INDUSTRIE MILITAIRE

Lors de l'inauguration à Bogotá d'un forum Sciences et Technologies et Innovation dans le secteur de la défense, le ministre colombien de la Défense a évoqué le pari de ce secteur de développer une industrie militaire. L'exemple est Israël, pays où, selon le ministre, les investissements dans les technologies militaires « ont abouti à un plan de développement national, technologique et industriel » et où « grâce au développement de la pensée et de la technologie militaires [...] il y a plus d'entreprises de haute technologie que dans la plupart des pays du monde ». Le ministre a affirmé que c'était la feuille de route que la Colombie devait suivre et avait déjà commencé à suivre, grâce à l'innovation nécessaire pour affronter les défis du conflit intérieur.

Source : *El Nuevo Herald*

COSTA RICA

SUROCCUPATION DES PRISONS ET CRISE DE LA JUSTICE

Face à la suroccupation des prisons – 9 000 places de prison dans 14 centres pénitentiaires qui abritent 14 000 détenus – des juges, avec le soutien du ministère de la Justice et de la présidente Laura Chinchilla, avaient pris des décisions de libération anticipée pour 370 détenus en octobre dernier, essentiellement des condamnés pour vol. Malheureusement quelques-uns d'entre eux, confrontés aux problèmes de réinsertion dans la vie civile et de l'absence de ressources, se sont livrés à ce qu'ils savaient le mieux faire, à savoir des attaques à main armée de commerces...

Devant les réactions hostiles de l'opinion publique, le ministère de la Justice a dû revenir sur cette décision, et la police a été chargée de faire prisonniers les ex-détenus et de les renvoyer en détention.

Les demandes sécuritaires de la population sont liées essentiellement à une délinquance s'attaquant aux biens, et peu aux personnes : le taux d'homicides est relativement bas, et encore plus en comparaison avec les pays voisins. L'augmentation de 80 %, depuis 2005, du nombre des détenus est à la fois le résultat d'une politique policière vigoureuse, mais aussi d'une politique pénale très répressive, sans qu'il y ait eu des

investissements dans la construction de centres pénitentiaires, fautes de crédits. L'échec de la tentative de désengorgement des prisons entraîne aussi le retrait des mesures de substitution à la détention, et la fin de la détention automatique en préventive mais aussi pour les courtes peines.

Source : *El País Internacional*



COSTA RICA / NICARAGUA

LA CIJ SIFFLE LA FIN DU CONFLIT

La Cour internationale de justice (CIJ) a tranché le conflit territorial entre le Costa Rica et le Nicaragua, en ordonnant à ce dernier pays de mettre un terme au dragage de la rivière San Juan, frontière entre les deux pays, de cesser de creuser des canaux sur une zone frontalière marécageuse, de réparer les dommages causés à cette zone et d'en retirer la totalité du personnel civil et militaire.

Le représentant du Nicaragua devant la CIJ a déclaré que le gouvernement de son pays reconnaissait son erreur, et que le Nicaragua mettra en œuvre les décisions de la CIJ.

Source : *La Jornada*



CUBA

LE MONOPOLE D'ÉTAT DES TÉLÉCOMS DÉLÈGUE SES ATTRIBUTIONS

Le monopole des télécoms Etecsa a annoncé permettre la commercialisation de certains de ses services par des entrepreneurs privés, sous le titre d'agent de communication, par exemple en offrant à la population de passer des appels téléphoniques locaux, nationaux ou internationaux depuis la ligne téléphonique de leur domicile. Ils pourront aussi vendre des cartes téléphoniques pour les téléphones fixes, portables et pour l'accès à Internet, mais aussi recevoir les paiements des factures.

En déléguant au privé ces attributions, Etecsa souhaite décongestionner ses bureaux commerciaux.

Les agents de communication devront posséder une licence et payer des impôts. Ils seront rémunérés à la commission sur les services rendus payée par Etecsa.

Source : *El Nuevo Herald*

INTERDICTION DES CINÉS PRIVÉS

Début novembre, le Conseil des ministres a annoncé que les salles de cinémas privées, y compris en 3D, ainsi que les salles de jeux électroniques n'ont pas été autorisées et qu'elles devaient donc fermer immédiatement.

La prolifération de ces salles improvisées chez des particuliers, sans licence, pour un à quatre dollars avec une boisson et un baquet de pop-corn, et spécialisées dans la projection de films américains, avait au préalable suscité un avertissement du ministre de la Culture, selon lequel les principes de la politique culturelle de la révolution cubaine étaient valables pour tout le monde, dans le circuit étatique comme pour les privés et que, en conséquence, le gouvernement allait les régler.

Source : *Granma, El Nuevo Herald*

PREMIERS RÉSULTATS DU RECENSEMENT

Les premiers résultats du recensement de la population réalisé en septembre 2012 viennent d'être rendus publics.

Il apparaît que l'île a 11 167 325 habitants, soit 10 418 de moins qu'il y a dix ans, lors du précédent recensement, un phénomène anticipé par les travaux des démographes cubains qui avaient pris en compte les taux de fécondité très bas et l'émigration annuelle d'environ 38 000 Cubains. Cette population vieillit aussi très vite, aujourd'hui 18,3 % de la population a plus de 60 ans et l'âge moyen est passé de 35,1 en 2002 à 38,8 en 2012.

Autres données du recensement : la population est de plus en plus métissée et le ratio entre hommes et femmes montre un quasi-équilibre de 995 hommes pour 1 000 femmes

La population est urbaine à 76,8 %, elle a un haut niveau d'éducation – 71 % a complété les cycles d'enseignement secondaire ou supérieur.

Enfin, 95,6 % de la population déclare être propriétaire de son logement.

Source : *El Nuevo Herald*

FORMATION DES FONCTIONNAIRES SUR LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Le Groupe d'action financière internationale (Gafi), organisme intergouvernemental créé par le G7, a commencé à former les autorités financières cubaines à la méthodologie du combat contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Cuba avait été mise sur une liste noire de pays non coopératifs, pour la raison absurde que le pays n'appartient à aucune des institutions internationales de lutte contre le blanchiment. La « liste noire » implique de pouvoir être sanctionné, c'est-à-dire être considéré par les institutions financières comme pays à haut risque, et ainsi se voir interdire de transactions. En formant ses hauts fonctionnaires, en s'engageant à améliorer ses systèmes de contrôle et en s'intégrant dans les circuits internationaux de lutte coordonnée contre ces délits, Cuba a montré sa bonne volonté et a été rayée de la liste noire pour passer à la « liste grise », avant peut-être de passer à la « liste blanche ». A cet effet, le gouvernement a convenu avec le Gafi d'approuver prochainement de nouvelles normes de contrôle financier et de mettre en œuvre un plan d'action.

Un certain nombre de ces mesures pourraient être bénéfiques en interne pour lutter contre la corruption, par exemple en permettant l'identification des bénéficiaires de mouvements de fonds, et offrir à l'Etat de contrôler mieux et plus efficacement la gestion des finances de l'Etat.

Toutefois, l'exigence ou la volonté de transparence se heurte à la persécution internationale maintenue par les Etats-Unis, qui implique que de nombreuses transactions doivent s'effectuer pratiquement en secret pour éviter les sanctions et amendes infligées aux banques qui négocient avec Cuba. A cet égard, sous l'administration Obama, la politique de sanctions contre les banques qui opèrent des actifs cubains a été particulièrement active : depuis 2009, plus de deux milliards de dollars d'amendes ont été imposés. La situation a atteint un comble avec la paralysation des activités consulaires de la délégation diplomatique cubaine aux Etats-Unis faute de trouver une banque américaine susceptible d'accepter de lui ouvrir un compte, par peur des représailles du Trésor américain.

Source : *BBC Mundo*

ÉQUATEUR / FRANCE

RAFAEL CORREA EN VISITE OFFICIELLE À PARIS

Le président de l'Equateur a effectué une visite officielle en France. C'était la première visite officielle d'un président equatorien en France depuis vingt-deux ans. Outre ses entretiens avec le président de la République, le Premier ministre, les présidents du Sénat et de l'Assemblée, les maires de Paris et de Lyon, le président Correa a rencontré des patrons français, participé à un séminaire sur la recherche. Il a aussi donné une conférence à la Sorbonne (publiée dans *Le Monde* diplomatique de décembre) au cours de laquelle, interpellé sur l'exploitation pétrolière dans le parc du Yasuni, il a réaffirmé que « *sortir de la pauvreté protège la nature* ».

Les deux chefs d'Etat ont signé un « pacte stratégique » et des accords de coopération sur la recherche, le transfert de technologies et l'enseignement universitaire.

L'Equateur souhaite développer les échanges économiques avec l'Europe et Rafaël Correa a annoncé la négociation d'un accord avec l'UE. Les relations économiques avec la France sont assez modestes – une douzaine de sociétés françaises sont présentes en Equateur – même si elles sont en croissance. L'Equateur souhaite surtout que ce développement se concrétise dans le domaine des technologies, de la recherche et de l'économie de la connaissance.

Sources : *RFI, site France Diplomatie*

HONDURAS

UNE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE CONTROVERSÉE

L'élection présidentielle était très attendue. Après le coup d'Etat de 2009 contre le président Zelaya et son remplacement par le candidat de l'oligarchie Porfirio Lobo, malgré une mobilisation considérable de la société civile et le soutien à celle-ci des pays démocratiques latino-américains, la société politique hondurienne s'était réorganisée avec la création de deux partis d'opposition au bipartisme historique entre Parti national et Parti libéral. Le premier, Libre (acronyme de Liberté et Refondation), a été fondé par les

partisans de l'ancien président Zelaya et présentait la femme de ce dernier Xiomara Castro à la présidence, Zelaya ne pouvant constitutionnellement se présenter une seconde fois. Mais Zelaya a été le coordinateur et l'organisateur de la campagne. Le second est le Pac (Parti anti-corruption) dirigé par un animateur vedette de la télévision hondurienne.

La présence de ces deux partis et leur campagne dynamique ont suscité une immense espérance, celle d'un changement possible.

Le résultat de cette journée électorale est contradictoire. D'un côté le bipartisme est mort, LIBRE et le Pac ont remporté la majorité des sièges du Congrès au Parti national de Porfirio Lobo et au Parti libéral responsable du coup d'Etat. En revanche, le fauteuil présidentiel est revenu au candidat du Parti National, avec une différence de 146 000 voix sur trois millions de votants. Comme l'ambassade américaine, tout comme la commission électorale, avaient déclaré élu le candidat officiel, Juan Orlando Hernández, avant même que soient dépouillés la moitié des bulletins de vote, les partisans de Xiomara Castro se sont mobilisés, criant à la fraude électorale et au tripatouillage des ordinateurs de la commission électorale, ce qui est probable. Après quelques jours de protestations, la candidate malheureuse a fini par accepter sa défaite, sans la reconnaître, mais en donnant rendez-vous à ses adversaires au Congrès.

Les missions internationales d'observateurs de l'OEA et de l'UE ont estimé que la campagne électorale avait été opaque et inégalitaire, que le jour des élections des incidents et irrégularités avaient été commis, mais ont fini par déclarer que le « *processus avait été transparent* ».

Ces élections aux résultats contradictoires représentent une première victoire pour les tenants d'une rénovation démocratique et d'une modernisation du système politique, qui pourront se faire entendre au Parlement, mais ont aussi la capacité d'empêcher le président de gouverner à sa guise. L'enjeu est d'importance car pour répondre aux deux défis majeurs du pays, l'insécurité et l'économie, le programme du candidat Hernández reposait sur la continuité. En matière d'insécurité – quatre vingt-cinq morts violentes pour cent mille habitants, un des taux les plus élevés du monde – il annonce une stratégie de « *guerre contre la délinquance et la drogue* », avec la militarisation des tâches de police, stratégie vouée à l'échec

comme le montre l'exemple du Mexique. Dans le domaine économique, il s'inscrit dans la continuité de la politique économique néolibérale. Le Honduras est un des pays les plus pauvres des Amériques : près de six millions de personnes, soit 71 % des 8,5 millions d'habitants, sont pauvres, et la moitié de la population vit dans l'extrême pauvreté. Deux millions d'entre eux ont moins d'un dollar par jour pour survivre. Alors que le taux de chômage y est estimé à 5 %, le travail informel est le lot de plus de 50 % de la population ; seuls sont créés quatre vingt mille emplois par an alors qu'il en faudrait deux cent mille pour absorber les nouveaux venus sur le marché du travail, alors quatre vingt mille personnes émigrent chaque année illégalement aux Etats-Unis.

Sources : *El País Internacional, La Jornada, BBC Mundo, Página 12*



HONDURAS / SALVADOR

GUERRE DE COMMUNIQUÉS

Le golfe de Fonseca, sur l'Océan Pacifique, est partagé entre le Salvador au nord, le Honduras à l'est et le Nicaragua au sud. Le golfe est semé de plusieurs îles et îlots volcaniques. Le golfe est redevenu un foyer de tensions en 2012, avec des plaintes de pêcheurs salvadoriens et nicaraguayens contre l'hostilité manifestée par les militaires honduriens et, symétriquement, de pêcheurs honduriens accusant de harcèlement les troupes nicaraguayennes et salvadoriennes. Depuis peu on est entré dans une guerre de communiqués entre le Honduras et le Salvador.

L'affaire commence par la dénonciation par le Salvador de l'occupation militaire, illégale et de facto par des troupes du Honduras depuis 1993 de l'îlot de Conejo, de 0,5 kilomètres carrés, et exige que cesse cette occupation... A son tour, le Honduras « *rejette catégoriquement les allégations du Salvador d'un prétendu contentieux insulaire* » car « *la question a été définitivement résolue et sans appel* » par une sentence de la Cour internationale de justice (CIJ) de la Haye de septembre 1992.

Cette décision aurait dû mettre un terme aux différents territoriaux entre les deux pays, à l'origine de la « *guerre du football* » de 1969, en ratifiant la souve-

raineté du Honduras sur l'île du Tigre et du Salvador sur les îles Meanguera et Meanguerite... Mais rien sur l'îlot Conejito...

L'escalade des communiqués rageurs s'est aggravée lorsque le Honduras a lié la revendication salvadorienne sur l'îlot à l'acquisition par ce dernier pays de dix avions de chasse militaires de deuxième main au Chili.

Malgré le différend territorial, les trois pays ont participé à une réunion au Panamá, avec des représentants de l'Union européenne, pour « discuter des avancées du projet de développement du golfe de Fonseca » soutenu par l'UE.

Source : *El País Internacional*

MEXIQUE

HUMAN RIGHTS WATCH INTERPELLE ENRIQUE PEÑA NIETO

A quelques jours du premier anniversaire de l'arrivée au pouvoir d'Enrique Peña Nieto, le responsable pour les Amériques de l'association américaine Human Rights Watch (HRW) a adressé au président mexicain une lettre rendue publique, dans laquelle il fait part de sa déception de sa politique de droits de l'Homme qu'il considère comme exclusivement réthorique.

Il constate que n'ont pas été enregistrées d'avancées significatives dans les enquêtes sur les excès du passé et que de nouvelles violations très graves des droits humains ont été commises en toute impunité par les forces de sécurité. En outre, rien n'a été fait pour mettre en œuvre le nouveau système pénal, l'interdiction de l'usage de preuves obtenues sous la torture, car la pratique de la torture continue dans certaines régions du pays.

De même, malgré des déclarations en début de mandat sur l'échec de la stratégie de « guerre contre le trafic de drogue » et l'obligation de changer de stratégie, rien n'a changé et on continue d'envoyer des soldats pour des opérations contre le trafic de drogue. « Les forces armées, seules, ne peuvent rétablir l'Etat de droit ni assurer la sécurité des citoyens de manière durable, d'autant que des soldats commettent régulièrement des violations des droits humains, ce qui exacerbe le climat de chaos et affaiblit la confiance de l'opinion publique dans l'autorité. »

HRW s'indigne aussi de la permanence de la présomption de culpabilité utilisée a posteriori pour couvrir de nombreuses violations des droits humains par les forces de sécurité.

Par ailleurs, note HRW, aucune réponse n'est apportée à la crise des disparitions : après la diffusion du rapport de HRW sur le sujet en 2012, le gouvernement avait fini par reconnaître qu'il existait une liste de plus de vingt-six mille personnes disparues ou perdues de vue, mais depuis peu de chose, au point que le procureur des droits de l'Homme a déclaré publiquement, pour le regretter, que la réponse du gouvernement à cette crise n'avait rien d'un engagement et que la recherche des personnes disparues avait « perdu son caractère prioritaire ».

Source : *HRW*

MEXIQUE / UNION EUROPÉENNE

PLAN DE DÉFENSE DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Lors de l'Examen périodique universel qu'a réalisé le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, en octobre dernier, le gouvernement du Mexique a avancé la création en 2012 d'un Mécanisme de protection des défenseurs des droits humains et des journalistes, comme élément des progrès que le pays aurait fait dans ce domaine.

Toutefois, il n'a pas convaincu : au cours du mandat présidentiel de Felipe Calderón, soixante-dix défenseurs ont été assassinés et, en une année de présidence de Enrique Peña Nieto, on compte déjà sept assassinés.

Face à la magnitude du problème, l'Union européenne a décidé de financer un ambitieux projet de défense de la vie des défenseurs des droits humains du Mexique. Le projet a aussi pour objectif d'attirer l'attention des médias et de l'opinion publique internationale sur la situation vécue dans ce pays.

Ce projet d'un montant de près d'un million d'euros sera mis en œuvre par un consortium composé de la Commission mexicaine de défense et promotion des droits humains, de Conexx-Europe, un organisme indépendant de recherche et développement associé à l'université libre de Bruxelles, et des Brigades inter-

nationales de paix du Royaume-Uni, une organisation qui accorde sa protection physique et un appui aux défenseurs des droits humains qui œuvrent dans des zones de répression ou de conflit.

Source : *Proceso*

MEXIQUE / ÉTATS-UNIS

OU L'ART N'EST PAS UN BIEN ESSENTIEL

Le peintre muraliste Diego Rivera, auteur d'une fresque murale géante au musée d'art de Détroit, pourrait bien finir par payer une partie des dix-huit milliards de dollars de dettes de la municipalité de la ville de Détroit.

En effet, des créanciers de la ville, dont les compagnies d'assurance garantissant les bons émis par la ville, le syndicat le plus important des employés municipaux et plusieurs banques européennes ont demandé à un juge d'enjoindre à la ville de coopérer avec une commission de créanciers pour évaluer la valeur de la collection de l'Institut d'art de Détroit.

Œuvre géante de quinze mètres sur six, consacrée à l'industrie et au fordisme, peinte entre 1932 et 1933, la fresque *L'Homme et la machine* était considérée par Rivera comme sa grande œuvre.

Le musée s'oppose à quelque vente que ce soit d'œuvres de sa collection. Le procureur général de l'Etat du Michigan estime que la collection d'art du musée étant un fidéicommiss caritatif, elle peut être vendue pour aider au paiement des dettes de la ville. Mais, pour les créanciers de la ville de Détroit, l'art n'est pas un bien essentiel et, en tout cas, pas un service à fournir à la ville. A suivre.

Source : *La Jornada*

NICARAGUA

UNE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE CONTESTÉE

Le président Daniel Ortega a soumis au Parlement l'examen d'un projet de modification de la Constitution. Il s'agit d'amender ou modifier trente-neuf articles.

Ce projet fait l'objet d'une polémique et rencontre l'opposition de l'Eglise catholique, à défaut d'une opposition politique structurée.

Le point le plus vigoureusement contesté est celui de la réélection présidentielle sans limite, contrairement à la Constitution en vigueur qui limite la réélection à deux mandats. A noter toutefois qu'Ortega, qui a accompli un premier mandat jusqu'en 1990 où il quitta la présidence après avoir perdu les élections, a été réélu en 2006 et ne réussit à se représenter en 2011, et se faire réélire, que grâce à une décision très contestée de la Cour suprême l'autorisant à faire acte de candidature. La réécriture du système électoral pour la présidence porterait aussi sur le pourcentage minima de vote requis pour être élu. La Constitution actuelle exige 35 % des voix, Ortega propose que soit déclaré élu le candidat ayant recueilli le plus de voix et au moins 5 % des suffrages.

Source : *El País Internacional*

NICARAGUA/ÉTATS-UNIS/RUSSIE

COOPÉRATION MILITAIRE

Le Parlement nicaraguayen a autorisé la présence sur le territoire du pays de troupes étrangères ainsi que de navires et d'avions militaires. Des militaires des Etats-Unis et de Russie, participeront à des exercices conjoints de formation au combat contre le trafic de drogues et le crime organisé, dans le cadre d'accords de coopération signés avec ces deux pays. Ces manœuvres militaires qui auront lieu entre janvier et juin 2014 verront aussi la participation de troupes du Mexique, du Venezuela, de Cuba et de République Dominicaine. Ces dernières seront impliquées dans des exercices d'entraînement au secours, à l'aide humanitaire en cas de désastre naturel.

Source : *El Nuevo Herald*

PARAGUAY

MANIFESTATIONS CONTRE LA CORRUPTION

La corruption et le népotisme sont des pratiques courantes au Paraguay. Pour la première fois, des

milliers de citoyens paraguayens ont manifesté le rejet de ces pratiques dans les rues de la capitale, suscitant d'énormes embouteillages, et de nombreux commerçants ont baissé leurs rideaux pour protester et exprimer leur indignation : en effet, la majorité des sénateurs avait voté contre la levée de l'immunité d'un des leurs, accusé par la presse d'avoir fait embaucher par le Sénat la nounou de ses enfants ainsi qu'une ancienne candidate au titre de Miss Univers.

Les protestations et manifestations de rue sont allées crescendo : les commerçants déclaraient publiquement qu'ils refuseraient dorénavant de servir non seulement le sénateur concerné, mais aussi ses collègues qui l'avaient soutenu, des manifestants de tous âges distribuaient aux passants du papier toilette pour nettoyer les excréments du Parlement, etc. Tous exigeaient la fin de la corruption, certains suggéraient une diminution du salaire des élus, d'autres une réforme du système électoral.

Au point que les observateurs notaient que depuis les manifestations qui précipitèrent la chute de la dictature de Stroessner, on n'avait pas vu autant de personnes mobilisées dans les rues.

Finalement, situation intenable pour le gouvernement du président Cartes, nouvellement élu, le Sénat a dû s'incliner et, par un nouveau vote, acter la levée de l'immunité du sénateur Bogado qui devra rendre des comptes à la justice.

Source : *El País Internacional*

URUGUAY

CONGÉS MATERNITÉ ET PATERNITÉ

Une nouvelle loi sur les congés et les allocations de maternité et paternité est entrée en vigueur. Les mères ont droit à quatorze semaines de congé et les pères auront dorénavant six jours – trois de plus – puis sept de plus en 2015 de congé maternité. La loi s'applique à tous les salariés du secteur privé ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs dépendant de la banque de protection sociale (artisans, travailleurs indépendants). A la fin du congé maternité, est instituée une formule de congé parental – utilisable par la mère ou le père – d'une durée de quatre mois permettant de tra-

vailer à mi-temps pendant une durée de quatre mois, puis cinq mois à partir de 2015 et six mois en 2016.

Source : *La República*

LÉGALISATION ET OUVERTURE DE LA PMA

Le Parlement uruguayen a voté à l'unanimité un projet de loi faisant obligation aux hôpitaux et aux centres de santé privés du Système national intégré de santé de pratiquer gratuitement les techniques de Procréation médicalement assistée (PMA) peu complexes. Dans les cas complexes, les coûts seront pris en charge par un fonds national de ressources. La loi s'applique aux couples qui rencontrent des difficultés biologiques pour concevoir ainsi qu'aux femmes « *indépendamment de leur état civil* ».

Le texte de loi autorise le don de gamètes de manière anonyme, gratuite et unique, et la possibilité de les utiliser à des fins de « *recherche fondamentale ou expérimentale pour l'amélioration des techniques de reproduction* ». Il interdit l'expérimentation sur les embryons ainsi que la destruction des embryons viables. Il ne permet pas non plus le clonage ou « *tout autre procédé visant à transformer ou modifier l'espèce humaine* » à partir de matériel biologique obtenu par des techniques de procréation assistée.

La loi permet la gestation pour autrui, seulement entre femmes de la famille, parentes au second degré, du côté de la mère ou de son mari, mais interdit toute transaction financière.

On estime que de 15 à 18 % des couples uruguayens souffrent de stérilité à un degré ou un autre. Les techniques de PMA sont pratiquées dans le pays depuis deux décennies par des services très spécialisés mais très coûteux, ce qui interdisait leur accès à de nombreux couples.

La loi met ainsi un terme à une « *iniquité insoutenable* », selon les législateurs.

Source : *La República*



VENEZUELA

POUVOIRS EXCEPTIONNELS À MADURO ET CONTRÔLE DES PRIX

La majorité de l'Assemblée nationale a approuvé une loi d'habilitation accordant au président Nicolás Maduro des pouvoirs spéciaux pour gouverner par décret pendant une année et légiférer contre la « *guerre économique* » qui, selon les chavistes, est la cause de la crise économique que traverse le pays. Grâce à ses pouvoirs spéciaux, Nicolás Maduro aura la possibilité d'approfondir le contrôle des changes et du commerce établi il y a déjà dix ans, de réglementer les importations, d'imposer des rationnements, de contrôler le financement des partis politiques.

La crise que les pouvoirs spéciaux prétendent attaquer se manifeste par un taux d'inflation élevé – 54 % sur un an –, des pénuries de produits de base, mais tient surtout à la dépendance du pétrole qui finance plus de 60 % du budget national.

Aussitôt, Nicolás Maduro a signé deux décrets : le premier visant à limiter les bénéfices des détaillants et le second à exercer un contrôle plus sévère sur les achats de dollars pour importer des biens et services. Le premier, pour le contrôle des coûts, des prix, des profits et pour la protection des familles, a pour objectif primordial, selon Nicolás Maduro lui-même, de protéger la liberté économique et les droits économiques et sociaux des personnes qui travaillent. De fait, ce décret établit pour les entrepreneurs une marge de profit maximale de 15 à 30 %. Le second décret vise à lutter contre le marché noir du dollar – celui-ci est vendu officiellement 6,3 bolivars, contre 60 au marché noir – et la pression que celui-ci exerce sur le commerce extérieur vénézuélien et surtout sur les importations, en contrôlant au plus près l'usage que les importateurs font des dollars qu'ils acquièrent. A la suite de ce décret a été décidé de créer un organisme centralisant la vente de dollars au tarif officiel aussi bien pour les entreprises que les particuliers. Il est envisagé aussi d'offrir un cours touristique du bolivar, pour décourager les touristes de changer sur le marché parallèle. En outre, sera créé un Centre national du commerce extérieur pour superviser les programmes de change instaurés par le gouvernement, ainsi que les importations et exportations des entreprises de l'Etat

Par ailleurs, Nicolás Maduro a annoncé ultérieurement la création d'une Société nationale de services logistiques et de transports destinée au commerce intérieur, pour améliorer la distribution, source de certaines pénuries. Cette société devrait bénéficier de l'importation de cinq mille nouveaux camions en provenance de Chine et du Brésil. Il a aussi anticipé une baisse des baux et des locations de locaux commerciaux pour les petits commerçants.

Comme il fallait s'y attendre, l'opposition s'est indignée de ces pleins pouvoirs présidentiels, même si cette pratique était nouvelle. Il faut dire que depuis l'arrivée d'Hugo Chávez au pouvoir, le nombre de décrets dépasse de loin le nombre de lois adoptées par le Parlement, ce qui ne plaide guère en faveur de la démocratie vénézuélienne. D'ailleurs, parallèlement à ces décisions, N. Maduro a lancé quelques avertissements à Fedecamaras (la chambre patronale) et son président qu'il a accusé d'être à la tête du complot contre l'économie du pays. L'implication de Fedecamaras et de son précédent président dans le coup d'Etat contre Hugo Chávez n'est visiblement pas oubliée.

En prenant ces mesures, Nicolás Maduro essaie de répondre au mécontentement latent de la population, qui s'est exprimé par le retournement d'une portion importante de l'électorat lors des dernières présidentielles, mais tente aussi de désarmer l'opposition ou à minima la diviser. Cette stratégie est cependant à haut risque car rien ne garantit le succès de ces mesures et surtout la disparition des pénuries, source de mécontentement et possible étincelle d'une explosion sociale.

Sources : *Venezuelanalysis.com*, *El País Internacional*, *Página 12*, *La Jornada*